

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/088

FINANCES LOCALES (7.5)

**Demande de subventions pour
la réalisation de travaux sur le réseau
d'eau potable et d'assainissement
collectif et de gestion des eaux
usées et eaux pluviales**

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230517-DEL088CM17523-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 17 MAI 2023

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le neuf mai deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 22 Absents ayant donné pouvoir : 12 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. GRIMBER, M. DUHOO, Mme BRISBART,
M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER

Adjoints,

M. DENTENER, M. DELVA, M. Philippe DUHAMEL
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. MEIRLAND, M. DEVOS
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE (Arrivé à 19H25 prend part au
vote à compter de la question n°2023/077), Mme BELVAL,
Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. BAILLEUL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme DORMION-ROUSSEZ	qui a donné pouvoir à Mme SCHERRIER
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
Mme DELECOEUILLERIE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
M. COTTE	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Considérant la vétusté des réseaux d'adduction d'eau potable et assainissement, un certain nombre de travaux de renouvellement et de rénovation de conduites est nécessaire et ce, aux fins :

- d'une utilisation maîtrisée et économe de la ressource en eau,
- d'une réhabilitation et remise en état du réseau tronçon sous les voies ferrées (emprise SNCF) par lequel transitent les eaux usées d'une partie du secteur Nord de la ville vers le secteur Sud pour les emmener vers la station d'épuration des eaux usées.

Considérant que dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Artois Picardie accompagne les collectivités pour financer leurs projets sur l'eau et la biodiversité.

En conséquence, et afin de bénéficier de ces aides, l'Agence Artois Picardie et la ville d'Hazebrouck ont établi un Programme Concerté pour l'Eau (PCE) qui reprend un certain nombre d'opérations dans les domaines d'intervention concernés. Préalable aux demandes de subventions, le PCE ne constitue pas pour autant une décision d'attribution mais confirme les opérations éligibles en cohérence avec les programmes d'investissement de la commune d'Hazebrouck.

Après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la régie Municipale des Eaux et du service d'Assainissement réuni le lundi 15 mai 2023,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver les opérations inscrites au Plan Concerté de l'Eau (PCE),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour une participation au financement des opérations inscrites au PCE,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.


LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,

Constant DEVOS